

FEMARBEL est une fédération indépendante active dans le secteur de l'hébergement des personnes âgées en Wallonie et à Bruxelles.



rue royale, 55, bte 6, à 1000 Bruxelles.
Tél. 02 414 05 25 — info@femarbel.be
www.femarbel.be

Les défis du grand âge



MÉMORANDUM DE FEMARBEL en vue des élections fédérale et régionales de 2024



En juin 2024, les Belges retourneront aux urnes pour de nouvelles élections fédérale et régionales. Ce rendez-vous démocratique est l'occasion de poser dans le débat public les enjeux fondamentaux auxquels notre société sera confrontée dans les années à venir.

Dans ce contexte, Femarbel tient à s'adresser aux candidat(e)s et futur(e)s élu(e)s wallon(ne)s et bruxellois(es) pour les **sensibiliser aux enjeux majeurs du vieillissement** de la population et l'accompagnement des plus âgés et pour promouvoir dans les accords gouvernementaux, une **politique ambitieuse en faveur des aînés**.

Ce défi sociétal est analogue dans tous les pays d'Europe occidentale. Il constitue l'énorme challenge du « papy/mamy-boom » que nos élu(e)s ne peuvent plus occulter. Il y a 30 ans, on parlait peu de l'écologie, de durabilité... Aujourd'hui ces questions impactent chaque jour les orientations politiques.

En ce qui concerne le vieillissement, nous sommes aujourd'hui au pied de la montagne. **Des décisions doivent être prises, des choix importants doivent être faits**, et très rapidement, si notre société veut franchir ce cap sans laisser personne au bord du chemin.

Depuis plus de 30 ans, **Femarbel** travaille avec les autorités publiques à l'évolution de l'accompagnement et de l'hébergement à destination du grand âge. Plus que jamais notre mission est essentielle pour la défense des intérêts et spécificités d'un secteur dont la mission première est d'assurer le bien-être des plus âgés.

À l'heure actuelle, les politiques fédérale et régionales, telles qu'elles existent, ne sont pas en mesure de répondre au défi du vieillissement démographique. Afin de nous préparer à cet inévitable défi sociétal, Femarbel présente sa contribution pour favoriser une **prise de conscience des enjeux** et avance ses propositions pour une société du bien vieillir en Wallonie et à Bruxelles.



Perspectives

Faisons du bien-être et du soin aux aînés le défi politique de la prochaine législature!



Nos priorités pour la prochaine législature

1

UN PLAN D'URGENCE ADAPTÉ À LA CRISE DE PERSONNEL

→ LIRE NOS PROPOSITIONS

>

2

UNE RÉFORME DES NORMES OBSOLÈTES POUR RENCONTRER LA DIVERSITÉ DES BESOINS

→ LIRE NOS PROPOSITIONS

3

UN PERSONNEL MOTIVÉ ET BIEN FORMÉ

→ LIRE NOS PROPOSITIONS

>

4

GARANTIR LES CONDITIONS DU LIBRE CHOIX ET LA NON-DISCRIMINATION DES RÉSIDENTS

→ LIRE NOS PROPOSITIONS

5

FAVORISER LA QUALITÉ, LA TRANSPARENCE ET L'OUVERTURE

→ LIRE NOS PROPOSITIONS

>

6

PRÉSERVER UNE OFFRE DE QUALITÉ À BRUXELLES

→ LIRE NOS PROPOSITIONS

1

UN PLAN D'URGENCE ADAPTÉ À LA CRISE DE PERSONNEL

[LIRE NOS PROPOSITIONS](#)



Nos demandes



01

Renforcer l'attractivité des métiers du « care ».

02

Faciliter l'accès au travail du personnel de soins.

03

Mieux organiser le travail :

- Augmenter la flexibilité de la norme infirmière.
- Davantage de délégations des actes techniques entre les métiers de la santé.
- Rééquilibrage entre les professionnels de soins et les professionnels de la réactivation et de l'animation.
- Inclure les éducateurs A2 et les aides-logistiques dans le forfait.

04

Financer les outils technologiques qui aident à soutenir le personnel et/ou à augmenter la sécurité des résidents.

2

UNE RÉFORME DES NORMES OBSOLÈTES POUR RENCONTRER LA DIVERSITÉ DES BESOINS

[LIRE NOS PROPOSITIONS](#)

Nos demandes



01

Une étude universitaire sur la charge de travail en maison de repos afin d'initier une réforme des normes sur une base objective.

02

Supprimer les statuts MRPA et MRS et financement unique sur la base des besoins de la personne.

03

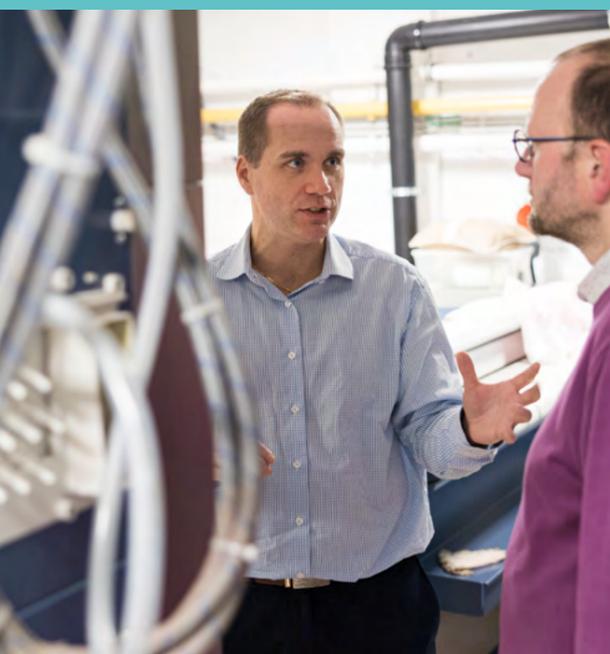
Un **mécanisme d'évaluation (coût-bénéfice)** visant à mesurer l'impact des modifications des normes sur le coût d'hébergement et l'équilibre financier des institutions.

04

Intégrer les **efforts visant à maintenir les capacités physiques et cognitives** des résidents dans la norme de financement.



3

UN PERSONNEL
MOTIVÉ
ET BIEN FORMÉ[LIRE NOS PROPOSITIONS](#)

Nos demandes



01

Revaloriser les directeurs
des maisons de repos dans
le cadre de l'IFIC.

02

Une **meilleure adéquation**
entre les formations et
le vécu sur le terrain.

03

Consolidation et financement
unique des **exigences de**
formations.

04

Libérer du temps pour l'essentiel :

- **Simplifier le cadre réglementaire**
pour faciliter l'**autonomie de gestion.**
- Renforcer la **digitalisation des relations**
avec les administrations (e-loket).
- **Renforcer le financement de la partie**
administrative du forfait.
- Prévoir dans le forfait un financement
spécifique pour les **nouveaux logiciels**
de gestion électronique et mobile
des dossiers de soins (pour diminuer
le temps perdu dans l'administration
et améliorer le transfert d'informations
et de données des résidents).

4

GARANTIR LES CONDITIONS DU LIBRE CHOIX ET LA NON- DISCRIMINATION DES RÉSIDENTS

[LIRE NOS PROPOSITIONS](#)

Nos demandes



01

Renforcer la **complémentarité** entre les acteurs aux services des personnes âgées dans une logique de continuité du parcours de vie.

02

Assurer l'**accessibilité financière** via un financement des soins lié uniquement aux besoins de la personne et une **transparence totale** sur les prix.



5

FAVORISER
LA QUALITÉ, LA
TRANSPARENCE
ET L'OUVERTURE

[LIRE NOS PROPOSITIONS](#)



Nos demandes



01

Un cadre légal favorisant l'innovation et l'expérimentation.

02

Des lieux ouverts, où il fait bon vivre et travailler.

03

Une information accessible et transparente.

04

Transmission des rapports dans les 30 jours suivant une inspection.

05

Encourager financièrement les établissements qui s'inscrivent dans un processus interne de qualité.

6

PRÉSERVER UNE OFFRE DE QUALITÉ À BRUXELLES

[LIRE NOS PROPOSITIONS](#)

Nos demandes



01

Une réforme des normes de personnel.

03

Adapter le mécanisme actuel de récupération des lits inoccupés.

02

Un nouveau système de subsidiation des infrastructures basé sur les besoins des résidents.

04

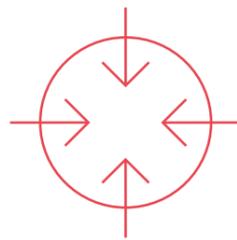
Publicité des rapports d'inspection.





Garantir
un hébergement
et un accompagnement
adapté pour tous
les aînés.

Notre
objectif n°1



Prendre conscience de l'enjeu

Au cours des cinq prochaines années, les pouvoirs publics vont, pour la première fois, être directement confrontés au phénomène du vieillissement de la population.

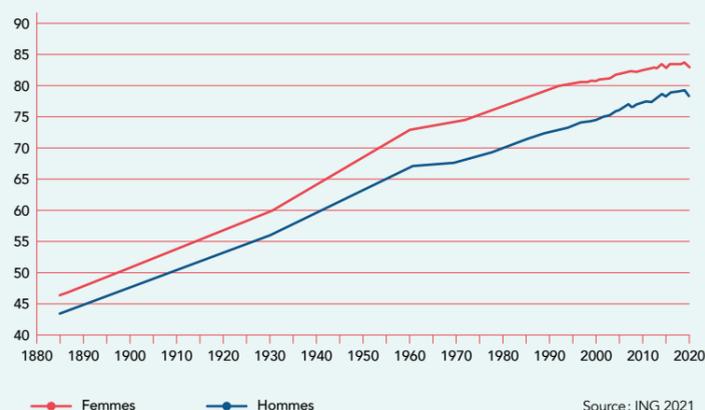
Commençons par une bonne nouvelle: nous vivons plus longtemps! En 1947, l'espérance de vie à la naissance était de 67 ans pour les femmes et 62 ans pour les hommes. Depuis, nous avons gagné près de 20 ans!¹

L'augmentation quasi continue de l'espérance de vie accroît mécaniquement la proportion de personnes âgées dans la population. Mais le vieillissement, tel qu'il est observé aujourd'hui, est exceptionnel en raison de la très forte natalité observée dans les 25 années qui ont suivi la deuxième guerre mondiale.

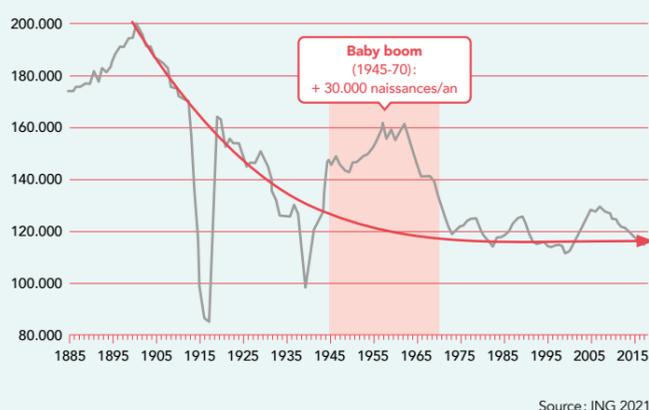
¹ En 2022, l'espérance de vie à la naissance était en Belgique de 81,7 ans (83,8 ans pour les femmes et de 79,5 ans pour les hommes). L'espérance de vie à la naissance reste la plus élevée en région flamande avec 82,6 ans. Elle est de 80 ans en région wallonne et de 81,6 ans à Bruxelles (source: Statbel - Juillet 2023).



Évolution de l'espérance de vie à la naissance en Belgique, selon le sexe, 1885 > 2020



Nombre de naissances



1947

Espérance de vie à la naissance

HOMMES

62
ANS

FEMMES

67
ANS

2022

Espérance de vie à la naissance

HOMMES

79
ANS

FEMMES

84
ANS



Le choc démographique

Selon P. Ledent, Senior Economist chez ING, les plus de 65 ans représentent aujourd'hui 20 % de la population. Ce chiffre va grimper à 25 % en 2040. Alors que le pays comptait 338.000 personnes de plus de 85 ans en 2022, il y en aurait 42.000 de plus à l'horizon 2030, mais surtout 202.000 de plus en 2040.

En outre, à ces facteurs que l'on peut qualifier de positifs pour notre société, viennent se greffer d'autres qui malheureusement le sont moins. D'abord, en corolaire de l'allongement de la vie, l'augmentation et la variabilité des situations de dépendance qui ont un fort impact sur les besoins en soins mais aussi sur l'organisation de la vie au sein des établissements pour personnes âgées.

Ensuite, la raréfaction des ressources, tant humaines que financières, compte tenu de la réduction du nombre des actifs par rapport à celles et ceux qui se situent en dehors du marché du travail.

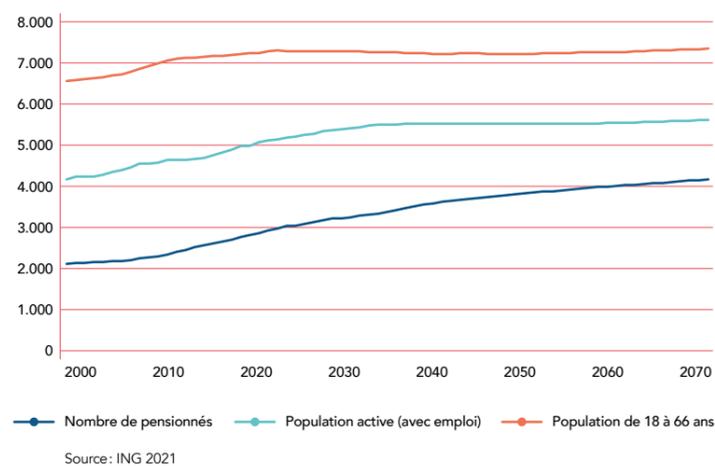
Enfin, à ces éléments macro-économiques, vient s'ajouter un constat de nature sociologique : les aînés d'aujourd'hui et de demain sont très différents de ceux d'hier. Ce sont les enfants du « babyboom » nés à l'issue de la seconde guerre mondiale. Ce sont les enfants de la paix, de la croissance économique et sociale, les enfants de Woodstock et de mai 68 dont les attentes n'ont plus grand-chose à voir avec celles de leurs aïeux. Incontestablement, cet élément exige lui-aussi que nous repensons en profondeur le futur de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes âgées.

Comme pour le climat, les premiers effets de ces bouleversements ont commencé à se faire sentir depuis une bonne dizaine d'années déjà. Pourtant, force est de constater que, jusqu'ici, les gouvernements ne semblent pas encore avoir pris la mesure des enjeux.

Or, dans ce contexte de vieillissement de la population, de diminution du nombre des actifs et d'évolution sensible des attentes et des besoins, il est indispensable que les pouvoirs publics mesurent bien l'impact de ces évolutions démographiques et s'engagent dans la voie d'une profonde remise en question des politiques actuelles.

Les aînés sont en droit d'attendre des gouvernements qu'ils prennent un engagement sociétal fort à leur égard et qu'ils définissent une stratégie qui tient compte de l'évolution des besoins et de la raréfaction des moyens humains et financiers.

Évolution du nombre de pensionnés v/s population active

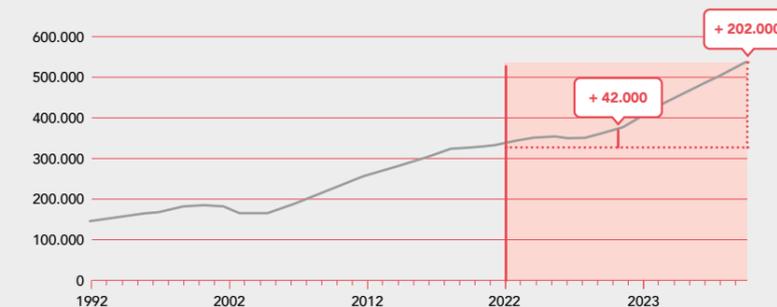


Les plus de 65 ans représentent aujourd'hui

20%

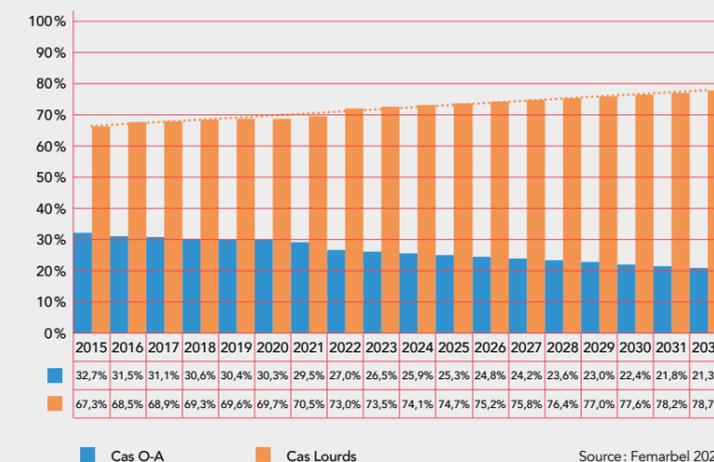
de la population. Ce chiffre va grimper à 25 % en 2040.

de personnes de + de 85 ans

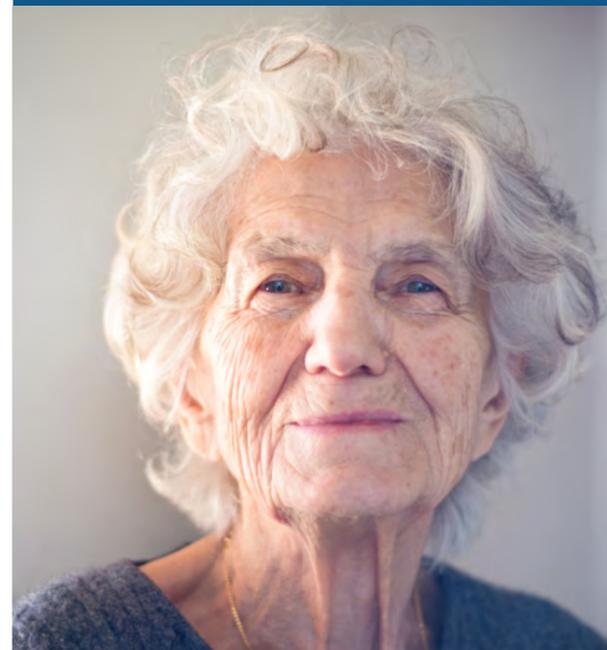
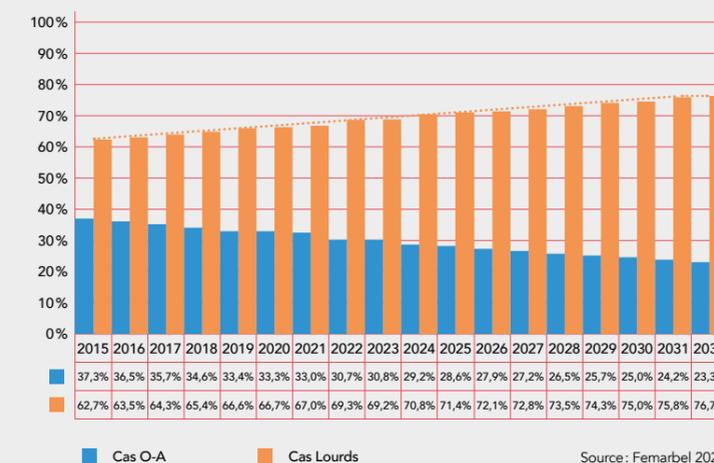


DÉPENDANCE

Wallonie -Évolution Dépendance (MR - MRS - CS)



Bruxelles -Évolution Dépendance (MR - MRS - CS)



1

UN PLAN D'URGENCE ADAPTÉ À LA CRISE DE PERSONNEL

L'accompagnement des plus âgés requiert un personnel important, aussi qualifié que motivé, en capacité de donner du sens à son action. Or, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, nous devons faire face à un déficit chronique de personnel en général, de personnel de soins en particulier.

→ **À politique constante, le problème ne fera que s'aggraver.**

Certaines maisons de repos sont aujourd'hui contraintes de suspendre l'accueil de nouveaux habitants en raison d'un manque criant de personnel! La pénurie de personnel qui s'étend à d'autres fonctions que les soins, se généralise et ne fait que grandir.

L'épidémie du Covid-19 a aggravé encore la situation. Tant les maisons de repos (et de soins) que les hôpitaux ont perdu beaucoup de membres du personnel. La population a applaudi le secteur des soins de santé mais après les applaudissements, beaucoup de gens l'ont quitté parce qu'ils n'en pouvaient plus.

Beaucoup d'établissements ont dû faire appel à des intérimaires et des indépendants. Mais cela coûte cher et il n'est pas possible d'augmenter les tarifs journaliers des maisons de repos et de soins pour compenser le coût des intérimaires.

Cette situation est intenable!

Un plan d'urgence susceptible, à court terme, de rencontrer cette pénurie de personnel est donc une priorité politique.



La pénurie de personnel qui s'étend à d'autres fonctions que les soins, se généralise et ne fait que grandir.



Susciter les vocations, valoriser les métiers du soin.

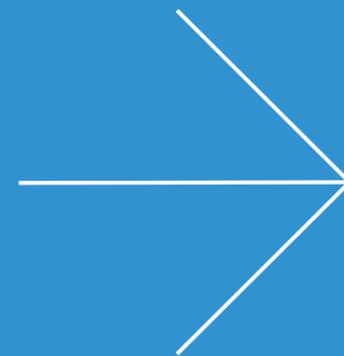


Renforcer l'attractivité des métiers du « care »

Femarbel demande:

- Un **plan de revalorisation de l'image du secteur dans le système de santé** et auprès des médias et de la société.
- Un **renforcement de l'attractivité des métiers** de services et de soins aux aînés et, dans le cadre du parcours d'apprentissage.

Cela suppose un effort accru de la part des autorités publiques qui ont le devoir de mettre les moyens nécessaires en vue de susciter les vocations et valoriser les métiers du soin.



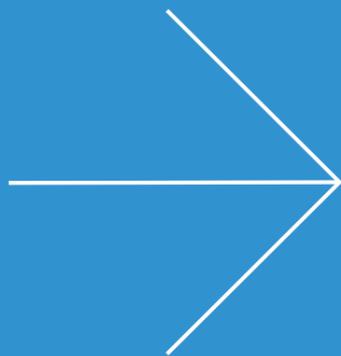
Faciliter l'accès au travail du personnel de soins

Femarbel demande en particulier de:

- **Favoriser l'accès d'un plus grand nombre de praticiens de l'art infirmier sur le marché du travail.** Cela suppose notamment **l'accélération des procédures d'équivalence et d'octroi des visas.**
- **L'augmentation des incitants à recourir aux formations passerelles.** Cela nécessite également de **prolonger la période transitoire au cours de laquelle les aides-soignant(e)s peuvent se former aux cinq actes délégués** et d'obtenir de la Fédération Wallonie Bruxelles que la formation à l'accomplissement de ces actes (projet Penta +) puisse, comme en Flandre, se dérouler en totalité via **l'e-learning.**
- Enfin, rencontrer la pénurie de certaines professions médicales passe également par une **délégation plus importante d'actes techniques entre les métiers de la santé.**



Favoriser l'accès d'un plus grand nombre aux métiers de soins.



Mieux organiser le travail: plus de flexibilité pour un service mieux adapté

Malgré les pénuries de personnel qui affectent les professions de soins, le constat est régulièrement posé que certains professionnels de la santé accomplissent des actes qui pourraient être accomplis par d'autres, comme des tâches administratives et ménagères ou des soins d'hygiène de base.



Renforcer de façon significative la flexibilité des normes d'encadrement.

Une réflexion est actuellement menée à ce propos au niveau fédéral à l'initiative du Ministre Vandembroucke. Nous souhaitons que les Régions et le secteur des maisons de repos en particulier y soient pleinement associés.

Tout le monde s'accorde sur l'obligation de garantir des services et des soins de qualité.

Pour y arriver, Femarbel estime qu'il est indispensable de **renforcer de façon significative la flexibilité des normes d'encadrement** en vue de permettre une augmentation effective du volume global de personnel et d'adapter plus souplesment les profils en fonction des besoins rencontrés dans les institutions directement au service des aînés.



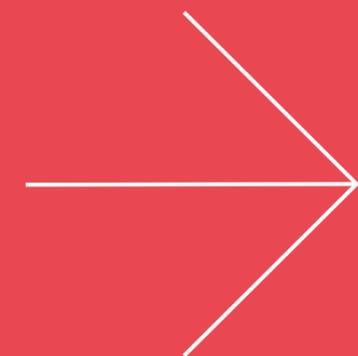
PLUS DE
CARE
✕
MOINS DE
CURE

Nous demandons que :

- Dans toutes les institutions, la possibilité de **compenser le manque d'infirmiers par d'autres personnels soignants soit augmentée, passant de 20 jusqu'à 50% de la norme infirmière.**
- Sauf situation particulière liée à l'état de santé d'un ou plusieurs résidents, la **continuité des soins la nuit**, lorsqu'elle s'impose, puisse être assurée par un membre de l'équipe soins, quel que soit son statut (infirmier(e), aide-soignant(e) ou PRR).

Les aînés en maison de repos demandent souvent plus de « CARE » et moins de « CURE ». Prendre soin d'une personne âgée ne nécessite pas uniquement des soins médicaux au sens strict mais suppose un réel accompagnement dans les actes de la vie journalière.

Dans cet esprit, nous demandons l'intégration dans le cadre du personnel d'assistance dans l'aide à la vie journalière inclus dans le forfait **des aides-logistiques et des éducateurs A2** (techniquement : intégration dans la partie A2 du forfait et relèvement du plafond de cette partie A2).



La technologie
représente
un véritable
soutien dans
l'accompagnement
de la perte
d'autonomie.



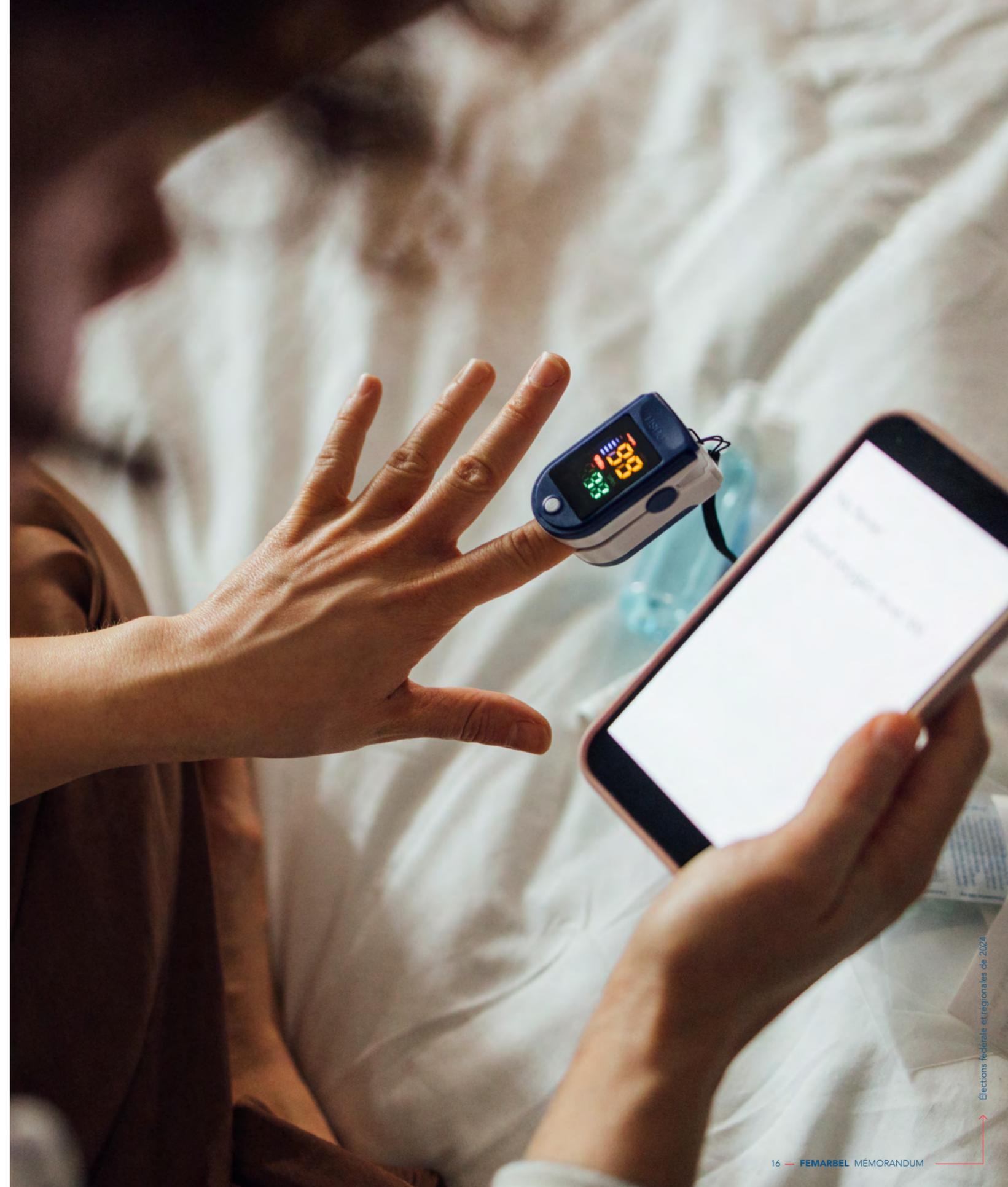
Financer les outils technologiques de soutien au personnel et/ou qui améliorent le bien-être et la sécurité des résidents

Malgré tous les efforts pour renforcer l'encadrement en personnel, les besoins d'aides aux aînés vont augmenter nettement plus vite que les bras et les mains ne pourront suivre...

Pour Femarbel, le support des outils technologiques est de nature à permettre la fourniture de soins plus nombreux et de meilleure qualité. Ils permettent également de recentrer le travail du personnel sur ce qui fait sa spécificité à savoir l'accompagnement, le contact, la chaleur humaine.

Du sol connecté pour prévenir les chutes aux systèmes de plus en plus élaborés de médecine à distance, le numérique, intelligemment utilisé, peut représenter un véritable soutien dans l'accompagnement de la perte d'autonomie.

Femarbel demande l'élaboration d'un **cadre de financement pour les outils technologiques** qui visent à mieux soutenir le personnel et/ou à augmenter la sécurité des résidents. Ces outils sont susceptibles de compenser pour partie le déficit de personnel tout en garantissant la sécurité et la continuité de soins et le suivi des résidents (par exemple des outils de détection des chutes, des lunettes google ou d'autres solutions qui permettent un premier diagnostic à distance).



2

UNE RÉFORME DES NORMES OBSOLÈTES POUR RÉPONDRE À LA DIVERSITÉ DES BESOINS

La première mission des opérateurs en maison de repos ou en résidence-services est d'offrir un accompagnement et un service de qualité. Afin de les soutenir dans l'accomplissement complet de celle-ci, les pouvoirs publics doivent garantir un cadre normatif et de financement en adéquation avec les besoins de la personne.

Au-delà de l'urgence visant essentiellement à faire face à la pénurie de personnel, nous sommes plus que jamais convaincus qu'**une réforme structurelle des normes d'encadrement et d'hébergement est indispensable**. Pour rappel, celles-ci sont un héritage direct de l'organisation hospitalière qui prévalaient il y a 40 ans et ne couvrent plus les besoins réels des résidents d'aujourd'hui.

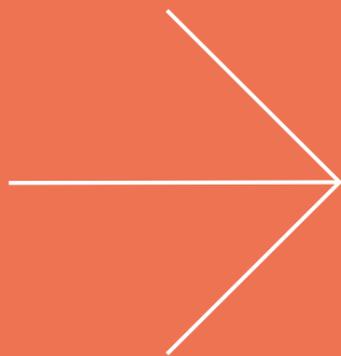
Dans tous les établissements il y a du personnel supplémentaire par rapport au personnel prévu par ces normes. Ce person-

nel supplémentaire est donc à la charge financière des résidents.

Nous avons besoin d'ouvrir une vraie réflexion sur les équipes de personnel et les charges de travail qui pèsent notamment sur les infirmiers et les aides-soignants et envisager enfin l'adjonction d'autres catégories de personnel, comme par exemple des aides logistiques qui peuvent soulager les soignants (pour des réfections de lits ou pour apporter des repas) qui auront ainsi plus de temps pour être auprès des résidents.



Les normes actuelles d'encadrement ne correspondent plus aux besoins actuels des résidents.



Une étude universitaire sur la charge de travail en maisons de repos

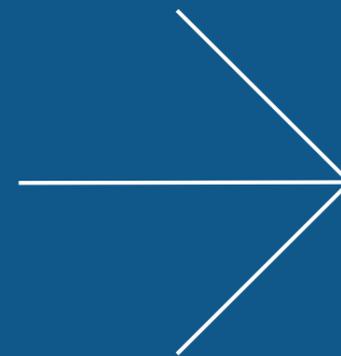
Il est temps pour les responsables politiques de se reposer la question de savoir ce qu'il faut comme personnel pour accorder des soins et une aide de qualité dans les actes de la vie journalière en maisons de repos.

Femarbel formule des propositions sur la base des observations de ses affiliés. Mais pour préparer ce travail et obtenir enfin une **réforme de fond des normes**, nous sommes d'avis qu'il convient d'objectiver les choses.

Nous estimons que la meilleure manière de procéder serait de charger des universités d'une **étude sur la charge de travail en maisons de repos**.

Qui fait quoi? Quels sont les besoins réels en termes de quantité de personnel de telle ou telle catégorie de qualification? Les réponses à ces questions serviraient de base à une véritable réforme de fond des normes plutôt que de recourir, comme c'est le cas aujourd'hui, à la pose, voire à la superposition, d'emplâtres financés sur la base de quelques crédits non consommés.

Réévaluer la charge de travail en maison de repos.



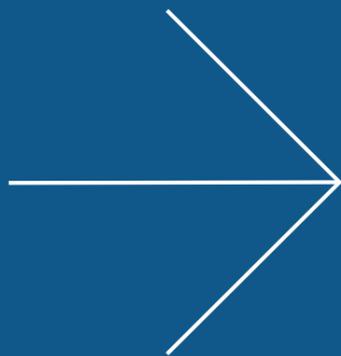
Suppression des statuts «MRPA» et «MRS»

Aujourd'hui, le taux d'encadrement dans les établissements wallons et bruxellois est différent selon que l'on se trouve dans une MR(PA) au sens strict ou dans une MRS.

Comme en Flandre, un taux d'encadrement «MRS» identique partout.

Pour Femarbel, l'objectif devrait être, comme c'est le cas en Flandre, que l'ensemble des cas dits «lourds» (b, c, cd et d selon l'échelle de Katz) puissent bénéficier partout d'un taux d'encadrement «MRS» et que la distinction MR/MRS en fonction du «type de lits» héritée d'une typologie hospitalière centrée sur les institutions plutôt que sur les personnes disparaisse définitivement de notre vocabulaire au profit d'une classification unique reposant uniquement sur les besoins réels des aînés.





Mise en place d'un mécanisme d'évaluation « coût-bénéfice »

Mesurer l'impact des décisions prises tant sur le prix d'hébergement que sur l'équilibre financier des établissements.

Pour toutes nouvelles normes non financées par les autorités publiques, nous demandons la mise en place d'un **mécanisme d'évaluation (coûts – avantages) visant à mesurer préalablement l'impact des décisions prises tant sur le prix d'hébergement que sur l'équilibre financier des établissements.**



Intégration des efforts visant à maintenir les capacités physiques et cognitives des résidents dans la norme de financement

Femarbel demande que **les efforts des directions et du personnel pour favoriser la vie dans la maison et renforcer les capacités tant physiques que cognitives de ses habitants soient également pris en considération dans le cadre du financement.**

Cela suppose de réserver une partie des subsides à la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets concrets visant à améliorer la qualité de vie des résidents (cf. Communauté germanophone).



Aider au renforcement des capacités physiques et cognitives.

3

UN PERSONNEL MOTIVÉ ET BIEN FORMÉ

De plus en plus de gestionnaires et de directeurs de maisons de repos croulent littéralement sous le poids des contraintes administratives liées au mécanisme des tutelles et au mode de financement particulièrement complexe des institutions.



Les relations avec les tutelles ont souvent tendance à s'inscrire dans un fonctionnement de défiance et les directions passent aujourd'hui énormément de temps à devoir « se justifier » auprès des administrations plutôt que de se trouver là où elles doivent être, c'est-à-dire en contact des habitants, des travailleurs et des familles.

Les directions et le personnel se sentent aujourd'hui sous contrôle permanent et sont de ce fait pressés comme des citrons pour ce qui est de rendre des comptes à l'administration.



Aujourd'hui les directions passent énormément de temps à devoir « se justifier » auprès des administrations plutôt que d'être en contact avec les habitants, les travailleurs et les familles.



Les formations doivent correspondre à la réalité du terrain.



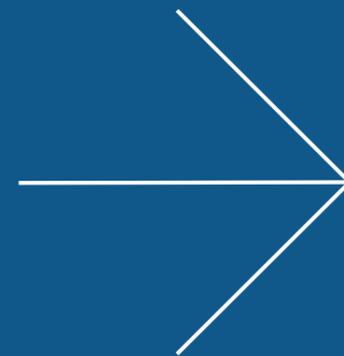
Revalorisation des directeurs/trices

Nous demandons que les **directeurs/trices des maisons de repos soient mieux valorisés** compte-tenu de leur rôle pivot dans l'organisation de la maison et des relations entre ses différents acteurs (professionnels, habitants et familles). Nous plaçons à cet égard pour que les directeurs se voient attribuer une fonction valorisante (cat. 18 ou 19) dans le cadre de l'IFIC.

Des formations adaptées à la réalité du terrain

Femarbel soutient la nécessité de **mieux adapter certaines formations aux besoins spécifiques des personnes âgées**.

Les formations de base doivent davantage qu'aujourd'hui correspondre à la réalité du terrain, surtout pour ce qui concerne le travail dans les institutions pour personnes âgées. Quant aux formations continuées, elles doivent se construire en plus grande interaction avec le vécu du personnel avec pour finalité de lui apporter des réponses concrètes et des pistes de solutions opérationnelles. Enfin, une part beaucoup plus importante doit être réservée à des formations via **e-learning, respectueuses du rythme individuel** et de l'organisation des services.



Renforcement de la digitalisation des relations avec les administrations.

Consolidation et financement unique des exigences de formation

Femarbel soutient les besoins de formations continuées des directions et du personnel.

Nous demandons cependant une **consolidation et un financement unique des exigences de formations** qui actuellement constituent un véritable maquis disparate en fonction des réglementations distinctes et des niveaux de pouvoir.

Libérer du temps pour l'essentiel

Simplification administrative, digitalisation et nouvelles technologies doivent aider les directions et certains membres de personnel à sortir davantage des bureaux pour retrouver le sens de leur métier.

Femarbel demande une **simplification et une flexibilité du cadre réglementaire** en vue de favoriser une plus grande autonomie de gestion.

Femarbel plaide aussi pour un **renforcement de la digitalisation des relations avec les administrations**, pour une plus grande standardisation des procédures de financement et de contrôle (modèle du e-loket en Flandre). La digitalisation doit avoir pour objectif premier d'alléger la charge de travail du personnel et de la direction et de libérer du temps au service des aînés.

Dans le même esprit, Femarbel demande un **renforcement de la partie administrative du forfait** afin de mieux couvrir les charges liées à l'obligation de rendre des comptes aux autorités de tutelle.

4

GARANTIR LES CONDITIONS DU LIBRE CHOIX

L'immense majorité d'entre nous souhaite vieillir chez soi et entourée des siens. C'est une évidence. Mais c'est un idéal de vie que personne ne peut être certain d'atteindre. La question des alternatives est celle du choix de la personne, de ses moyens et de leurs coûts.

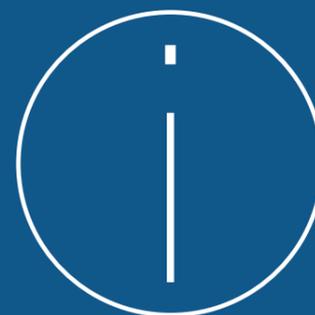


À domicile, quand on arrive à un certain niveau d'isolement social et à des niveaux de dépendance physique et psychique élevés, recevoir la qualité d'encadrement requise devient vite impayable.

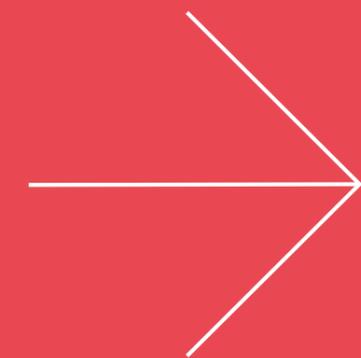
Quand on rentre en maison de repos, le contrat d'hébergement fixe le montant mensuel et ce qu'il inclut, ainsi que les éventuels suppléments. Les seuls coûts inconnus sont ceux liés aux soins médicaux, pour lesquels on peut toutefois compter sur l'intervention de la sécurité sociale. On a donc une **visibilité sur ce qui va être dépensé.**

En 2021, Femarbel mettait à jour son étude comparative du coût de la prise en charge d'une personne âgée dont la première version en 2017 avait été réalisée en collaboration avec Probis-plus et l'économiste Philippe Defeyt. Cette étude a permis d'objectiver les coûts sanitaires et hôteliers liés à la perte d'autonomie et/ou d'indépendance d'une personne âgée, qu'elle soit à domicile, en maison de repos (et de soins) ou en résidence-services. A titre d'exemple, une garde de nuit en maison de repos pour 60 personnes coûte la même chose que pour une seule personne qui reste chez elle. L'économie d'échelle est significative. Ce coût doit être intégré dans la prise de décision de la personne, mais aussi dans la réflexion des autorités publiques.

L'étude mettait également en évidence la trop grande rigidité et le cloisonnement des options proposées aux personnes âgées. Les réformes institutionnelles successives n'ont d'ailleurs pas aidé à simplifier les choses puisque, aujourd'hui, les institutions d'hébergement sont sous tutelle des régions alors que les soins à domicile sont restés dans le giron fédéral. Loin d'opposer le choix du domicile ou celui de la maison de repos, il est indispensable aujourd'hui de construire des ponts entre les différentes options d'aides et d'accompagnement pour permettre aux personnes de choisir librement les soins et les services les mieux adaptés à leur situation personnelle.



Une garde de nuit en maison de repos pour 60 personnes coûte la même chose que pour une seule personne qui reste chez elle.



Une approche
intégrée et de
partenariat
entre les offres
de soins
et de services.



Améliorer l'efficacité par un renforcement des complémentarités

Nous devons sortir du débat traditionnel entre d'un côté, les partisans du maintien à domicile et de l'autre, les défenseurs de l'hébergement collectif.

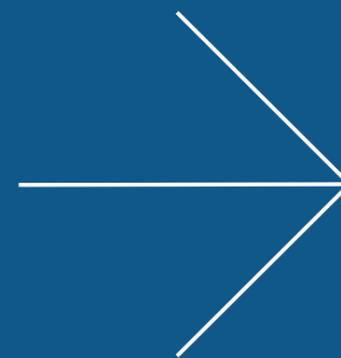
La maison de repos est un maillon de la chaîne d'accompagnement de la personne âgée.

Femarbel demande que les politiques publiques s'inscrivent davantage dans une **logique de continuité des services** et d'adaptation de ceux-ci en fonction de l'évolution du parcours de vie des personnes.

Concrètement, il s'agit de sortir du cloisonnement actuel des politiques (soins à domicile, résidence-services, maison de repos, maison de repos et de soins, ...) pour **développer une approche intégrée et de partenariat entre les offres de soins et de services. Il s'agit aussi de développer des solutions souples et sur mesure** pour les personnes âgées dans toute leur diversité et en lien avec l'évolution de leur santé.

Exemple: le court séjour en maison de repos a toute sa place comme élément à part entière de la politique de révalidation après une chute ou un souci de santé. Un séjour temporaire en maison de repos peut être bienvenu lorsqu'il s'agit par exemple de soulager des aidants-proches ou de briser la solitude des personnes isolées.

De nombreux obstacles «réglementaires» ne facilitent pas le recours à des solutions souples et flexibles pourtant guidées par le bon sens et la réalité des besoins en constante évolution des personnes âgées.



Assurer l'accessibilité financière et la publicité des prix

L'accessibilité financière est un véritable enjeu.

Pour Femarbel, les pouvoirs publics ont la responsabilité de garantir à tout citoyen, s'il est âgé, de pouvoir bénéficier des mêmes droits, en particulier celui de **choisir son lieu de vie**.

Cette exigence dépasse largement le cadre idéologique entre secteurs (public, privé associatif ou privé commercial) et touche au respect des droits fondamentaux de la personne âgée, en particulier celui de bénéficier en toutes circonstances des soins et de l'accompagnement requis en fonction de son état de santé.

Pour assurer l'accessibilité financière et les conditions du libre choix, Femarbel demande que le **financement des soins soit organisé uniquement en fonction des besoins de la personne**, et non plus en fonction du statut MRPA ou MRS du «lit» qui lui est dévolu.

On l'a dit, contrairement à une idée généralement répandue, **le choix d'un hébergement collectif n'est pas toujours le plus cher, loin s'en faut**. C'est particulièrement vrai lorsque le niveau de dépendance augmente.

Femarbel défend l'idée d'une **transparence totale sur les prix** des services et des institutions en faveur des aînés et demande la publication officielle (par l'Aviq en Wallonie et Iriscare à Bruxelles) d'un tableau de bord des prix pratiqués par l'ensemble des établissements résidentiels. Cette publication aurait non seulement l'avantage de permettre une meilleure transparence mais aussi de nourrir les comparaisons qui mènent au choix d'un établissement.

Un financement
des soins soit
organisé
uniquement
en fonction
des besoins de
la personne.

5

FAVORISER LA QUALITÉ, LA TRANSPARENCE ET L'OUVERTURE

À de rares exceptions près, les maisons de repos sont devenues au fil du temps des lieux de vie agréables.

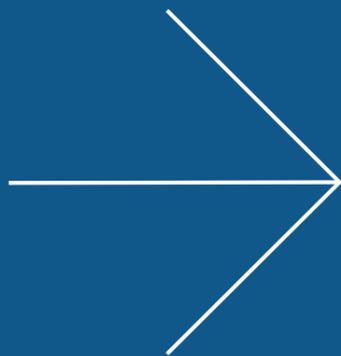


C'est particulièrement vrai sur le plan architectural où d'énormes efforts ont été réalisés ces dernières années afin de transformer des bâtiments hérités parfois du secteur hospitalier en maisons de vie chaleureuses organisées en unités de vie plus petites, où les espaces communs sont fonctionnels et favorisent les échanges et l'épanouissement de chacun (café-restaurants, jardins, bibliothèque, équipements sportifs, ...). Tout n'est pas parfait pour autant. Les maisons de repos souhaitent pour la plupart s'inscrire dans des **processus de qualité** et s'ouvrir à de **nouveaux projets**, s'ouvrir aussi **davantage sur le monde** et renouer la **confiance** qui s'est parfois diluée.

Favoriser la qualité, la transparence et l'ouverture



Des bâtiments hérités parfois du secteur hospitalier transformés en maisons de vie chaleureuses, organisées en unités de vie plus petites et conviviales.



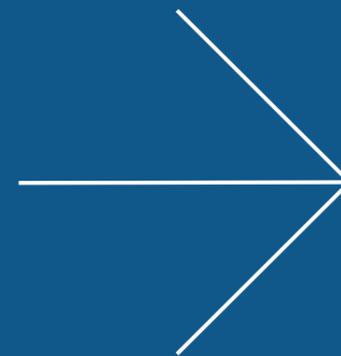
Favoriser
l'émergence
de nouveaux
projets.

Un cadre légal favorisant l'innovation

Pour Femarbel, la personne âgée doit être centrale dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Concrètement, il s'agit moins aujourd'hui de soutenir un système d'offres de services standardisés que d'**aider à l'émergence de réponses adaptées à une demande diversifiée**. La Fondation Roi Baudouin a joué un rôle moteur dans l'implémentation de projets innovants pour le bien-être des aînés. Les pouvoirs publics se doivent aujourd'hui de prendre le relai en réservant une part de financement à des projets innovants.

Femarbel demande la **définition d'un cadre légal favorisant l'innovation et l'expérimentation de projets qui sortent des structures existantes actuelles**. Un cadre qui supprime les entraves d'ordre réglementaire aux collaborations, nouvelles organisations et solutions innovantes initiées par le terrain et apporte un soutien plus important aux projets qui se donnent pour priorité de mieux répondre aux attentes et aux désirs des personnes à qui ils sont destinés.



Une maison de repos est avant tout un lieu de vie où les résidents et le monde extérieur se côtoient.



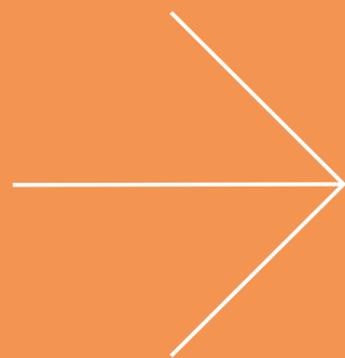
Des lieux ouverts, où il fait bon vivre et travailler

La crise du Covid-19 a montré combien la fermeture des maisons de repos fut vécue douloureusement par bon nombre d'habitants et par leurs proches. De telles circonstances doivent bien entendu rester totalement exceptionnelles.

Pour Femarbel, une maison de repos est avant tout une maison, c'est-à-dire un lieu de vie où les habitants jouissent de leur intimité mais aussi, s'ils le souhaitent, restent en contact avec le monde extérieur. Cela suppose en particulier que **des activités « externes » puissent s'y organiser aisément** (garderie, école de devoir, ...) moyennant l'accord des habitants et avec la participation de celles et ceux qui le souhaitent.

Cela suppose aussi que **certaines infrastructures de la maison de repos** (le restaurant par exemple) puissent, à certaines heures et aux conditions fixées par les habitants et le gestionnaire, être **accessibles à un public extérieur**. Cela suppose enfin, surtout si elles se situent en dehors d'un centre urbain, que les maisons de repos soient reprises sur la carte des **arrêts des transports en commun**.

Les maisons de repos ont vocation à s'inscrire dans la vie d'une ville ou d'un village et d'y prendre leur part au niveau de l'organisation de la vie sociale. Les résidences font partie intégrante du tissu social.



Une information accessible et transparente

L'ensemble des opérateurs du secteur ont le devoir de travailler en toute transparence tant à l'égard des familles que des autorités. C'est ce que font l'immense majorité d'entre eux.

L'établissement qui offre des prestations et un accompagnement de qualité n'a, a priori, rien à cacher.

Femarbel demande donc que cette transparence soit garantie notamment par la **publication active des rapports d'inspection**.

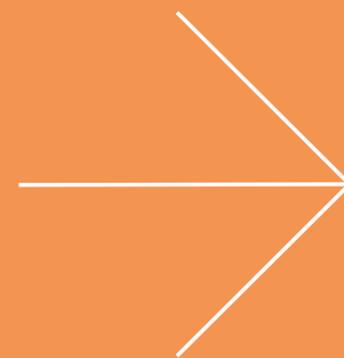
Cette transparence suppose bien entendu que l'établissement soit informé du moment et du contenu de cette publication. Il doit disposer d'un **droit de réponse** visant, par exemple, à justifier des actions entreprises pour corriger certaines situations jugées problématiques et ainsi actualiser la situation réelle de la résidence.

Transmission des rapports d'inspection dans les 30 jours

Trop souvent aujourd'hui les établissements doivent attendre des semaines, voire des mois, avant d'obtenir un retour suite à une inspection dans leur établissement.

Femarbel demande qu'un **rapport de synthèse** soit établi et remis systématiquement aux établissements dans les 30 jours suivant chaque inspection.

Des maisons
ouvertes et
transparentes.



Mieux soutenir les processus de qualité

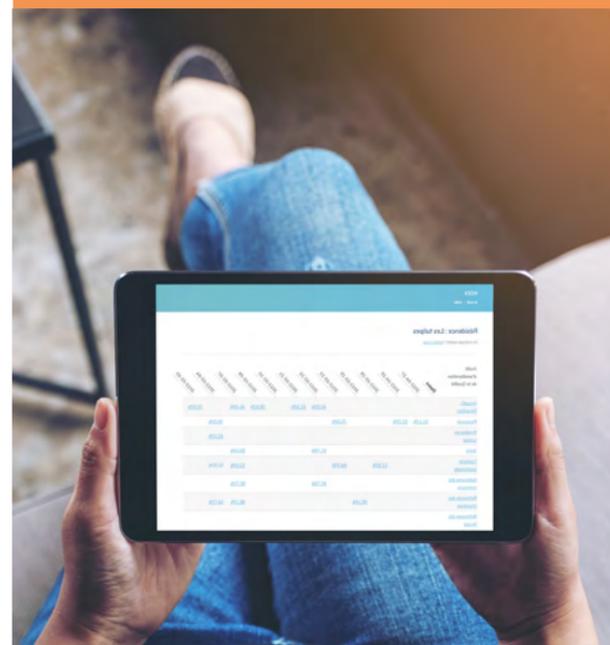
Le fonctionnement des établissements résidentiels doit être conditionné à des indicateurs de qualité, en particulier en ce qui concerne le bien-être des habitants, les normes d'hygiène, de qualité et la diversité des repas.

L'objectif du programme de qualité doit être avant tout d'améliorer le bien-être des personnes et leur degré de satisfaction par rapport aux services offerts et non pas uniquement, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, de servir d'outil de contrôle pour l'inspection.

Femarbel a élaboré un **outil susceptible d'aider les établissements à s'engager dans la voie d'un processus d'auto-contrôle** de la qualité des services et des soins et du bien-être des habitants. Nous demandons que le recours à un tel outil de mesure de qualité des prestations puisse être encouragé par les établissements qui s'inscrivent dans un processus d'évaluation interne de la qualité.

Femarbel demande en outre que les **check-lists de contrôle** soient mises à disposition de tous les établissements pour qu'ils connaissent les bases des contrôles mais également pour qu'ils puissent s'y préparer dans le cadre d'une auto-évaluation orientée vers l'amélioration progressive des prestations et du degré de satisfaction des habitants et de leur famille.

Femarbel
a élaboré un outil
d'auto-contrôle
de la qualité
des services
et des soins et
du bien-être
des habitants.



6

PRÉSERVER UNE OFFRE DE QUALITÉ À BRUXELLES

Bruxelles: Empêcher la catastrophe voulue minutieusement par le gouvernement sortant en mettant le résident au centre des préoccupations et en n'en faisant pas la victime d'une politique purement idéologique.

S'il faut reconnaître les efforts importants de soutien au secteur lors de l'épidémie COVID, même s'ils ont été inférieurs à ceux réalisés par les autres régions, force est, malheureusement, de constater que le bilan de la législature qui s'achève à Bruxelles est non seulement négatif mais surtout très inquiétant pour l'avenir proche.

Le Collège, à l'initiative du Ministre Ecolo Alain MARON, a de manière délibérée et systématique privilégié les structures au détriment des personnes âgées et du personnel qui y travaille au point qu'on en arrive à presque penser que pour le pouvoir sortant il y a des bons résidents, ceux qui sont hébergés dans des établissements publics et associatifs et des résidents de seconde zone, ceux hébergés dans des maisons privées commerciales.



Le fil rouge de nos propositions pour Bruxelles: l'égalité de traitement entre les résidents. Le contexte budgétaire nous oblige à chercher et à trouver l'efficience.

À peine plus de 33% des lits privés sont MRS alors que la proportion dépasse largement les 50% dans les autres secteurs.

Une discrimination entre résidents lourdement dépendants

Le personnel de soins en maison de repos et de soins (MRS) est de 30% supérieur à celui des maisons de repos (MR).

À peine plus de 33% des lits privés sont MRS alors que la proportion dépasse largement les 50% dans les autres secteurs. Les quelques modestes opérations de création de lits MRS réalisées lors de la législature qui se termine ont été organisées de telle manière que jamais l'ensemble des lits disponibles n'ont pu être reconvertis (critères plus sévères pour le privé).

L'étranglement et l'asphyxie prémédités du secteur privé

Une ordonnance prévoit un mécanisme permanent de récupération de lits agréés inoccupés (qui budgétairement ne coûtent rien aux pouvoirs publics). Chaque année et dès 2024, 50% de ces lits seront récupérés sans même tenir compte de la qualité de l'établissement et des services proposés.

Le nombre maximum de lits commerciaux a été fixé à 50% et aucune nouvelle initiative privée ou cession de lits ne seront autorisés tant que ce chiffre ne sera pas atteint. Ce sont des milliers de lits commerciaux qui seront amenés à fermer.



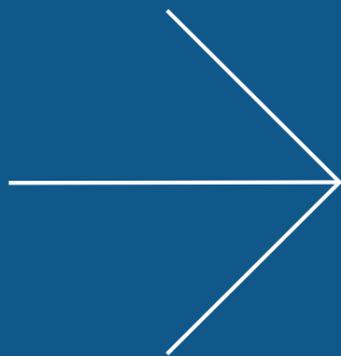
De nouvelles normes de sécurité incendie et normes d'agrément seront adoptées par le Collège réuni. Elles induiront, le cas échéant, des impossibilités d'adaptation et, en tout cas certainement, des exigences d'investissements sans aucun soutien pour les établissements privés.

La prétendue réforme des normes de personnel a, certes, abouti à une augmentation du cadre du personnel de réactivation et à une extension de la liste de ses qualifications (quoique l'utilité de techniciens en audiologie ne saute pas aux yeux en termes de pertinence). Aucune solution n'a par contre été trouvée pour le problème structurel à court et moyen terme de la pénurie de personnel infirmier à l'encontre de ce qui a été réalisé dans les autres régions.

Dans ces conditions et, sans exagérer, nous estimons qu'à politique constante, au moins un tiers du secteur bruxellois de l'hébergement pour personnes âgées n'est pas seulement menacé mais va s'effondrer.

Sans aucun doute le maintien à domicile est privilégié. Il n'en demeure pas moins qu'il a ses limites et qu'une rénovation et un renouvellement du parc seront indispensables. Dans la situation budgétaire de la Région bruxelloise, où va-t-on trouver les moyens de subsidier de nouvelles initiatives publiques et associatives ?





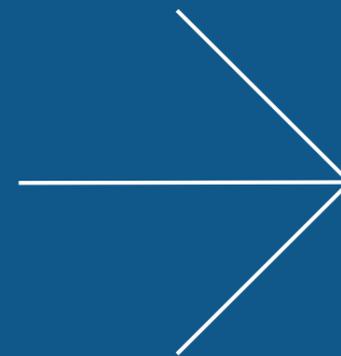
Le contexte budgétaire nous oblige à chercher et à trouver l'efficience.

Une réforme des normes de personnel

Les normes de personnel ont été historiquement fixées en 1982. Elles ont été inspirées du système hospitalier et ne répondent pas aux besoins spécifiques de l'hébergement de personnes âgées. Une étude universitaire basée sur le constat des actes posés et du temps y consacré devrait permettre un rééquilibrage des qualifications du personnel infirmier au profit des autres catégories de personnel de soins. A court terme, la flexibilité des normes devrait être largement augmentée (renvoi vers nos propositions en pages 18 à 24).

Un nouveau système de subsidiation des infrastructures

La Flandre et la Wallonie ont abrogé le système de financement des infrastructures conservé par Bruxelles. Le nouveau système correspond non seulement à une réponse à la problématique des normes européennes en matière de consolidation de la dette mais encore abolit toute discrimination entre résidents sur base du pouvoir organisateur tout en mettant en place un accord préalable de l'autorité sur le prix d'hébergement demandé.



Nous demandons que les rapports d'inspection soient rendus publics.

Adapter le mécanisme actuel de récupération des lits inoccupés

Personne ne conteste qu'il y a trop de lits de maisons de repos à Bruxelles. La responsabilité en incombe aux autorités bruxelloises qui ont négligé de mettre en place une programmation depuis plus de 20 ans (ce qui n'a pas été le cas dans les autres régions).

La Wallonie a certes mis en place une programmation à raison de 50% de lits commerciaux. Mais contrairement aux autorités bruxelloises, elle l'a fait de manière réfléchie, raisonnable et intelligente en maintenant les possibilités de cession, ce qui a permis, sans aucun drame, au secteur de s'adapter.

Il faut, d'une part, que les cessions et les transferts puissent être immédiatement rétablis et, d'autre part, que la mécanique de récupération des lits soit immédiatement abrogée au profit d'une récupération non pas tous les ans mais tous les trois ans sur base d'une récupération maximale de 10% des lits.

Publicité des rapports d'inspection

La nouvelle ordonnance prévoit que les agréments d'une durée de six ans passent à durée indéterminée. Si l'allègement des procédures administratives est appréciable et apprécié, les dossiers des établissements ne seront plus soumis à l'avis des instances d'Iriscare. Le contrôle de l'application égale pour tous des institutions ne sera donc plus possible. Nous demandons que les rapports d'inspection soient rendus publics sous une forme adéquate. La Flandre le fait et la Wallonie s'appête à le faire, un décret ayant été voté en juillet 2023.





Notre fédération professionnelle défend la création d'un continuum de vie et de soins.

Femarbel

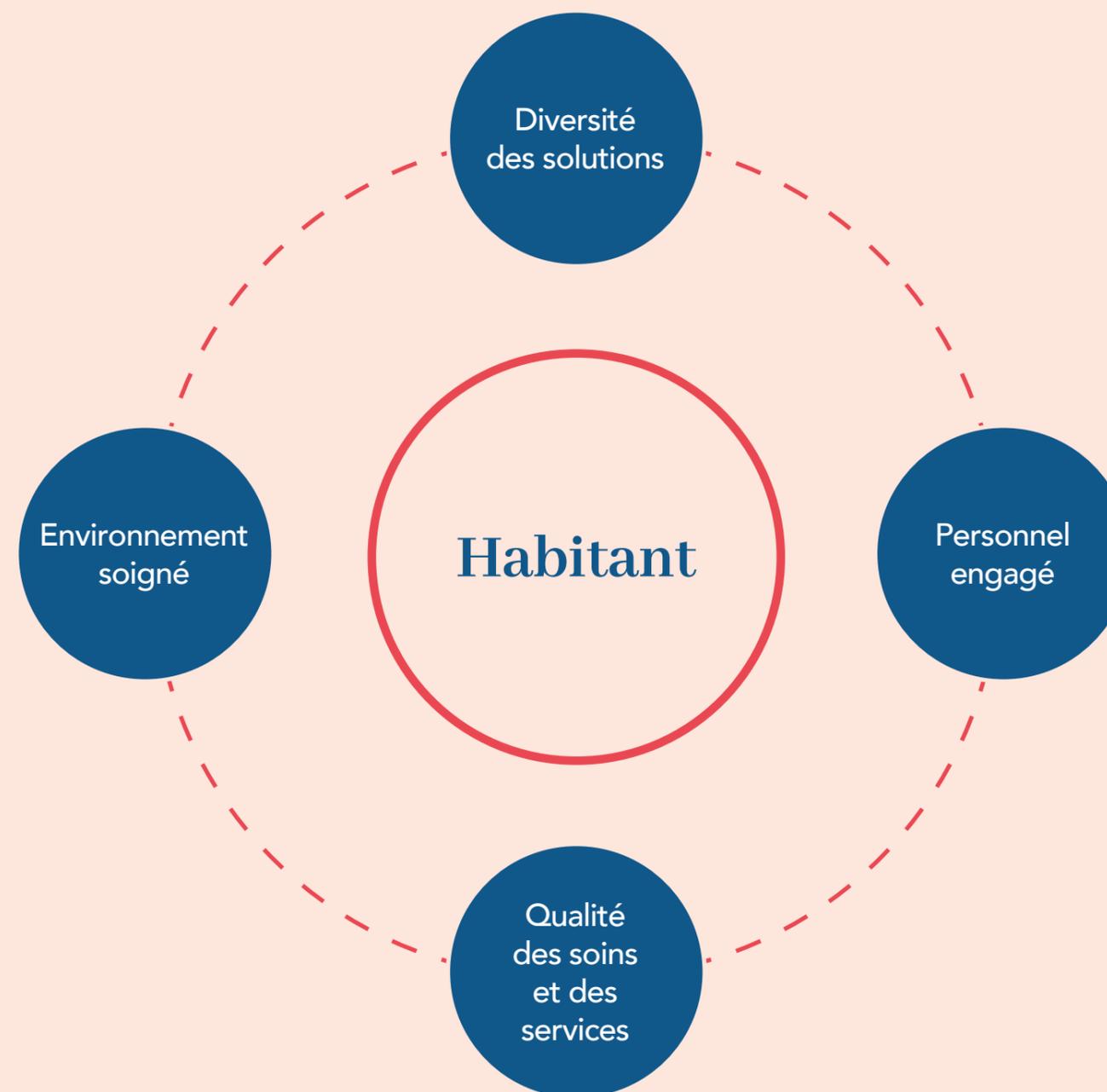


Femarbel c'est l'habitant au cœur de notre action

QUI SOMMES-NOUS ?

Avec 330 membres représentant **31 000 habitants** et **20.000 travailleurs**, **FEMARBEL** est, de loin, la fédération des maisons de repos la plus importante en Wallonie et à Bruxelles. Créée en 1967, pluraliste et apolitique, ses missions sont de soutenir les intérêts de ses membres, quelle que soit la nature de leur pouvoir organisateur, mais aussi de partager une réflexion prospective sur l'évolution des besoins en matière d'hébergement des aînés ainsi que de stimuler une vision sectorielle à long terme.

Dans ce cadre, **FEMARBEL** garantit la représentativité des établissements d'hébergement pour aînés à tous les niveaux de pouvoir et collabore avec les autorités et les partenaires sociaux à l'établissement d'un cadre légal et réglementaire pour permettre à ses membres d'offrir la meilleure qualité de services et de soins.



Nos valeurs

La liberté de choix

La qualité et l'accessibilité
des services et des soins

**LE BIEN-ÊTRE
PHYSIQUE ET MORAL
DES HABITANTS**

La transparence
de l'information

L'égalité de traitement
des habitants



Nos objectifs



01

Permettre le développement, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, d'une offre d'hébergement de qualité dont les services et les soins s'adaptent avec souplesse à la nature des besoins et aux attentes actuelles de leurs habitants âgés.

02

Pour les personnes âgées : garantir le libre choix et les conditions de l'accessibilité financière à ces établissements.

03

Défendre le travail des opérateurs et du personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées et les aider dans l'accomplissement de leurs missions.

Plus que jamais,
profitons de
ces élections
pour rencontrer
les défis du
grand âge.



Éditeur responsable: Jean Pierre Heynen - Président
Contact memorandum: Christian Radermecker (c.radermecker@femarbel.be)
Siège social: rue royale, 55, bte 6, à 1000 Bruxelles. Tél. 02 414 05 25
Numéro d'entreprise: 0409.350.688

